

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rosalie Charron

<https://www.cadre21.org/membres/420f17a69894d9f52ce680a2>

Date d'obtention : 2023-11-14 00:55:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Appliquer la méthode sexto avec l'élève qui rapporte l'évènement. Par la suite, rencontrer les élèves concernés afin de valider les informations reçues et avoir un portrait globale de la situation. Finalement, valider s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif afin de dirigé l'intervention le plus rapidement vers le service de policé. Advenant le cas d'un acte malveillant, il faut saisir le cellulaire et demander au policier de venir sur place saisir le cellulaire contenant de la pornographie juvénile. En tout temps, ne jamais regarder/valider le contenu du cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut valider le maximum d'informations en remplissant le questionnaire avec toutes les personnes concernées dans la situation afin d'avoir le portrait le plus juste de la situation et pouvoir intervenir de façon rapide et efficace.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie la plus délicate, selon moi, serait en cas d'acte malveillant et que nous devons confisquer le cellulaire, une opposition pourrait être possible. Advenant le cas, l'équipe de direction sera informée ainsi que le service de police afin de s'assurer du bon déroulement de la situation.